

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) **Jean STEENSELS, président du Conseil de Coordination**
Date et signature (2)

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) **Pré-presse : perfectionnement à l'utilisation d'un logiciel de dessin vectoriel**

CODE (3)	CODE DU DOMAINE DE FORMATION
----------	------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de du degré (1) transition (1) qualification
 (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation :	Code du domaine de formation :
--------------------------------	--------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire d'informatique pré-presse	C.T.	S	30
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	10
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. Finalités de l'unité de formation

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 1.1.1 Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire,
- 1.1.2 Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- 1.2.1 De maîtriser et d'exploiter les fonctionnalités avancées d'un logiciel de dessin vectoriel afin de réaliser des documents en vue d'une impression directe ou d'une utilisation par un atelier de photogravure.
- 1.2.2 De développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre.
- 1.2.3 De développer, plus généralement, sa propre créativité.

U.F. : Pré-presse : perfectionnement à l'utilisation d'un logiciel de dessin vectoriel

Annexe 2

Page 1

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités préalables requises

L'étudiant sera capable :

De fusionner et convertir un ensemble d'éléments (formes, images, polices) en un seul objet exploitable par d'autres logiciels.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Pré-presse : logiciel de dessin vectoriel" de niveau ESS.

U.F. : Pré-presse : perfectionnement à l'utilisation d'un logiciel de dessin vectoriel

Annexe 3

Page 1

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

4. Programme des cours

Cours : Laboratoire d'informatique pré-presse

L'étudiant sera capable de :

- Exploiter les objets composés :
 - simples
 - composés de composés
- Exploiter les fonctionnalités avancées des différents outils "texte".
Gérer :
 - des paragraphes,
 - retraits,
 - habillage,
 - groupes,
 - colonnes,
 - chaînages
 - Vectorisation systématique du texte avant impression.
- Vectoriser automatiquement sous le logiciel de dessin vectoriel et/ou sous une application externe : avantages et inconvénients.
- Retraçage manuel, à l'aide des courbes de Bézier, sur fichiers bitmaps importés (logos, images scannées, dessins sur papier libre, photographies...)
- Créer et utiliser les masques.
- Créer et gérer les calques.
- Importer et exporter des tracés.
- Gérer les filtres.
- Créer des graphiques.
Utiliser le filet de dégradé.
- Organiser harmonieusement l'espace du document.
- Sauvegarde du document : formats d'enregistrement (EPS, GIF, AI...)
- Sortie du document :
 - Impression directe sous le logiciel de dessin vectoriel
 - Impression sous d'autres logiciels
 - Problèmes liés au Postscript

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de réaliser un document (logos, mise en page, intégrations de photos et d'objets, gestion des polices) et de le préparer en vue de l'utilisation par un atelier de photogravure ou autre.

La créativité restera un critère de qualité.

Pour fixer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'originalité des résultats,
- du soin, de la précision, de l'ordre dans la réalisation,
- du respect des consignes et des conventions imposées.

U.F. : Pré-presse : perfectionnement à l'utilisation d'un logiciel de dessin vectoriel

Annexe 6

Page 1

6. Chargés de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert justifiant d'une expérience de 4 ans dans le domaine de l'utilisation de logiciels pré-presse professionnels.